



Warsaw, 03.07.2014

Le cas d'Oleg Sentsov : le FSB¹ a torturé des militants pro-ukrainiens de Crimée pour obtenir leurs aveux.

Le Service Fédéral de Sécurité de la Fédération de Russie en Crimée a détenu et arrêté quatre citoyens ukrainiens suspectés de préparer des attaques terroristes sur la péninsule occupée. Dans le but d'obtenir des aveux, les agents ont eu recours à la torture sur les détenus. Le principal accusé est un cinéaste ukrainien connu et militant de l'EuroMaïdan, Oleg Sentsov, qui a mené une activité pro-ukrainienne en Crimée, occupée par les autorités russes.

En mai 2014, à Simféropol (Crimée), le Service Fédéral de Sécurité de la Fédération de Russie (le FSB russe) a détenu quatre citoyens ukrainiens :

- **Oleg Sentsov** (arrêté le 11 mai 2014) – âgé de 37 ans, metteur en scène et producteur de cinéma, membre du mouvement 'AutoMaïdan' (fraction de l'EuroMaïdan). Après l'annexion de la Crimée, Oleg Sentsov a aidé activement des soldats ukrainiens et leurs familles à quitter la péninsule ;
- **Alexander Kolchenko** (arrêté le 16 mai 2014) – âgé de 24 ans, il a participé aux mouvements étudiants et écologiques en Crimée ; il était également engagé dans les mouvements anti-fascistes;
- **Gennadiy Afanasyev** (arrêté le 9 mai 2014) – âgé de 23 ans, il a réalisé des enregistrements vidéo pour soutenir le mouvement pro-ukrainien en Crimée ;
- **Alexey Chirniy** (arrêté le 9 mai 2014) – âgé de 33 ans, professeur d'histoire militaire à l'Institut de la Culture à Simféropol.

Tous les quatre ont été arrêtés à Simféropol et transportés au siège du Service de Sécurité Ukrainien (à présent le FSB russe), au 13 Boulevard Franco. Depuis le jour de leur arrestation, ni leurs proches ni leurs avocats n'ont pu obtenir aucune information sur leur situation. Ce n'est que **le 26 mai 2014** qu'ils se sont rendu compte que les militants de l'EuroMaïdan avaient été transportés hors de Crimée par les agents du FSB russe et placés au centre de détention 'Lefortovo' à Moscou. Selon le conseiller juridique de Sentsov, Dmitriy Dinze, la détention de Sentsov, Kolchenko, Afanasyev et Chirniy au siège du FSB en Crimée était illégale du fait qu'aucun d'entre eux n'avait été informé d'une quelconque accusation. Les accusations portées contre les quatre militants leur ont été communiquées seulement après leur transfert à Moscou.

Les affaires criminelles ont été ouvertes contre les détenus en vertu de l'article 205, section 2 ('commission d'un acte de terrorisme'), de l'article 205,4, section 2 ('fondement d'une organisation terroriste') et de l'article 222, section 3 ('trafic illégal d'armes') du Code Criminel de la Fédération de

¹ Service Fédéral de Sécurité de la Fédération de Russie



Russie.² L'article 205, section 2 du Code Criminel statue que la peine de prison ne peut pas être inférieure à dix ans et supérieure à vingt ans. Les accusations portées contre les quatre détenus consistent dans le fait qu'ils étaient membres d'une organisation terroriste et qu'ils se préparaient à commettre des attaques terroristes : explosions d'engins explosifs improvisés près de la 'Flemme Eternelle du Mémorial' et près du monument de V. Lénine à Simféropol la nuit du 9 mai 2014, ainsi que l'incendie criminel dans un immeuble de l'organisation publique de la 'Communauté Russe en Crimée' et dans le bureau officiel du parti 'Yedinaya Rossiya' ['Russie Unie'] à Simféropol entre le 14 et le 18 avril 2014.

L'information concernant le cas des détenus a été publiée seulement partiellement par les médias on-line. Par exemple, le document émis par le Vice-Procureur Général de la Fédération de Russie le 17 juin 2014 contient la déclaration que dans le cas d'Oleg Sentsov et d'Alexey Kolchenko « trois affaires criminelles ont été ouvertes et réunies en une seule procédure concernant les activités d'une organisation terroriste dont les participants ont commis deux actes de terrorisme à Simféropol et préparaient une attaque terroriste, qui n'a pas été finalisée du fait de circonstances qui ont échappé à leur contrôle ». ³

L'avocat d'Oleg Sentsov, Dmitriy Dinze, célèbre pour sa défense de 'PussyRiot', 'les détenus de la rue Bolotnaya' ainsi que d'un militant écologique et de gauche, Alexey Gaskarov. L'avocate d'Alexander Kolchenko est Svetlana Sidorkina. Le FSB russe a forcé les avocats à signer la clause de confidentialité concernant le dossier des affaires. Les membres de la Commission Civile d'Observation de Moscou, Dilar Tasulatov et Zoya Svetova, qui ont réussi à visiter les prisonniers le **29 mai 2014**, ont été également contraints de signer une déclaration de contenu similaire. De ce fait, les noms des enquêteurs conduisant l'investigation et ceux des représentants du parquet restent inconnus. Cependant, **le 24 juin 2014, dans une émission en direct sur le canal 'Dozhd' ['Pluie'] a été dévoilé que cette affaire était conduite par Mikhail Savitskiy, un colonel du FSB et commandant de la 3-ème Division du Département de l'Investigation du FSB russe. Il est également connu pour l'enquête qu'il menait dans l'affaire de la tentative d'assassinat de Ramzan Kadyrov.** ⁴

Selon les rapports des médias, Alexey Chirniy et Gennadiy Afansyev qui ont été soumis à la torture et à des pressions, ont refusé l'assistance d'avocats indépendants et ils coopèrent avec le département d'investigation ; ils auront recours à l'assistance juridique prévue par l'Etat. ⁵

Recours à la torture contre les détenus

Les preuves dans l'affaire concernant le complot d'attaques terroristes en Crimée est sont basées sur les témoignages apportés par Kolcheko, Afanasyev et Chirniy (Oleg Sentsow a refusé de reconnaître sa

²<http://www.fsb.ru/fsb/press/message/single.htm?lid=10437554@fsbMessage.html>

³<http://www.president-sovet.ru/news/6460/>

⁴http://tvrain.ru/articles/makeeva_grustnoe_kino_kak_bortsy_za_edinuju_ukrainu_stali_rossijskimi_terroristami_chast_1-370604/

⁵<http://avtonom.org/news/repressii-protiv-krymskih-aktivistov-politicheskiy-kontekst-kto-takoy-aleksandr-kolchenko>



culpabilité) ; cependant, il existe des raisons de croire que ces témoignages ont été obtenus au moyen de la torture.

De telles conclusions peuvent être tirées du fait que la torture a été utilisée contre Oleg Sentsov. Selon l'avocat, Dmitriy Dinze, son client a été torturé: sa tête était couverte d'un sac de plastique et il était étranglé au point de perdre connaissance ; il a été menacé de viol et de meurtre ; en même temps il a été forcé à avouer qu'il préparait des attentats à la bombe, des incendies, qu'il possédait des armes et des explosifs.⁶

L'avocat d'Oleg Sentsov a déposé une plainte contre la Comité d'Investigation de la Fédération de Russie, dans laquelle il a indiqué que son client avait été battu et menacé au siège du FSB russe en Crimée. L'avocat demande qu'une affaire criminelle concernant les dommages physiques subis par Oleg Sentsov, soit déclenchée. La représentante officielle du Service Fédéral Pénitentiaire de la Fédération de Russie, Kristina Belousova, a affirmé qu'il n'y a eu aucune pression sur les prisonniers ukrainiens.⁷

Il convient de noter que les proches des personnes arrêtées ont été également soumis à une pression morale de la part des autorités auto-désignées en Crimée. Pendant la première semaine des arrestations, on a tenté de priver Oleg Sentsov de ses droits parentaux : les proches d'Oleg ont été convoquées au Département de la Justice des Mineurs. Oleg a deux enfants, dont l'un est handicapé, avec un diagnostic d' « autisme infantile ».

L'Ukraine demande la libération de ses citoyens

La partie ukrainienne estime que les accusations concernant la préparation illégale des attaques terroristes en Crimée et la participation de citoyens ukrainiens à l'orchestration de ces attaques est 'absurde, sans fondement et légalement non-justifiée'.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de la Convention Consulaire conclue entre l'Ukraine et la Fédération de Russie, l'Ambassade de l'Ukraine à Moscou a officiellement demandé à ce qu'une rencontre urgente entre l'officier consulaire et les citoyens ukrainiens détenus soit autorisée.⁸

Selon les informations diffusées **le 26 mai 2014** par les médias, à la réponse à l'appel de la partie ukrainienne, le ministre de l'Extérieur russe a officiellement déclaré qu'Oleg Sentsov et deux autres citoyens ukrainiens avait été arrêtés en tant que suspects dans une affaire criminelle concernant des activités terroristes.⁹

Le 30 mai 2014, le Chargé d'Affaire per Intérim de l'Ukraine en Russie a renouvelé l'appel adressé à la Russie de garantir à l'officier de l'Ambassade de l'Ukraine l'opportunité immédiate de visiter les détenus. Les autorités à Moscou n'ont cependant pas autorisé le consul ukrainien à visiter les

⁶ http://www.youtube.com/watch?v=Z4m_azieUZU

⁷ <http://top.rbc.ru/society/04/06/2014/928529.shtml>

⁸ http://society.lb.ua/life/2014/05/28/268123_posolstvo_ukraini_trebuje_pustit.html

⁹ http://news.liga.net/news/politics/1956243-mid_trebuje_ot_rossii_osvobodit_sentsova_i_eshche_trekh_ukraintsev.htm



prisonniers politiques, s'appuyant sur le fait que les détenus sont « des citoyens de la Fédération de Russie » et qu'ils n'ont pas le droit de bénéficier de l'assistance du Consulat Ukrainien.¹⁰

Le 3 juin 2014, le Ministère de l'Extérieur ukrainien a remis une note au Chargé d'Affaires per Intérim de la Russie en Ukraine, dans laquelle il demande l'autorisation immédiate d'une entrevue avec les détenus ukrainiens.

La partie ukrainienne insiste sur le fait que tous les détenus sont des citoyens ukrainiens ; pour cette raison, les diplomates ukrainiens ont le droit de visiter les prisonniers. De son côté, la partie russe estime que les détenus sont des citoyens russes et de ce fait, elle n'a pas donné sa permission de rencontre avec les diplomates ukrainiens. Le FSB russe explique ses actions dans le commentaire qui suit : « Le délai ultime de la délivrance des passeports aux citoyens ukrainiens et aux personnes apatrides, le jour de l'annexion de la Crimée et Sébastopol (ville d'importance fédérale) par la Fédération de Russie, sur le territoire des sujets mentionnés, est écoulé. La base de ces dispositions est la Loi Fédérale Constitutionnelle du 21 mars 2014 'Sur l'acceptation de la République de Crimée comme nouvelle partie de la Fédération de Russie et sur la Création de Nouveaux Sujets Fédéraux – la République de Crimée et la Ville d'importance fédérale, Sébastopol'.¹¹ A partir de ce moment-là, les citoyens qui n'ont pas nié leur nationalité russe dans un délai d'un mois sont automatiquement devenus des citoyens de la Fédération de Russie. Selon la logique des représentants de la Fédération de Russie, il semble que Sentsov, Kolchenko, Afanasyev et Chirniy soient devenus, sans que l'on ait tenu compte de leurs décisions, des citoyens de nationalité russe suite à l'occupation de la Crimée, et les passeports ukrainiens des militants de l'EuroMaïdan enlevés sont considérés comme invalide.

De son côté, l'avocat de Sentsov a commenté : « *Mon client n'a pas postulé pour la nationalité et il n'a pas reçu de passeport. Lorsque l'enquêteur remplissait ses données personnelles, il a noté 'citoyen de la Fédération de Russie avec le passeport ukrainien'*.¹²

Le 20 juin 2014, le Parquet Général de l'Ukraine a déclaré que toutes les tentatives engagées par les autorités ukrainiennes compétentes pour établir la communication avec leurs citoyens, ainsi que les tentatives pour leur assurer le service consulaire complet, prévu par les conventions internationales, ont été ignorées par les autorités concernées de la Fédération de Russie'.¹³

Le 24 juin 2014, le ministre ukrainien des Affaires Etrangères, Pavlo Klimkin, a demandé que le président de l'OSCE, Didier Burkhalter, intervienne pour la libération du cinéaste ukrainien, Oleg Sentsov, et celle des autres citoyens ukrainiens qui sont détenus en Crimée et accusés d'activité terroriste.¹⁴

¹⁰ <http://mfa.gov.ua/ua/press-center/comments/1504-shhodo-dij-mzs-ukrajini-iz-zvilynennya-kinorezhisera-olega-sencova-ta-inshih-gromadyan-ukrajini>

¹¹ <http://pravo.gov.ru/proxy/ips/?docbody=&nd=102351305&intelsearch=%EA%F0%FB%EC>

¹² http://24tv.ua/home/showSingleNews.do?fsbshniki_nazvali_sentsova_grazhdaninom_rf_s_pasportom_ukraini_advokat&objectId=458104&language=ru

¹³ <http://www.gp.gov.ua/ua/news.html? m=publications& c=view& t=rec&id=140279>

¹⁴ <http://mfa.gov.ua/ua/press-center/news/24654-ministr-zakordonnih-sprav-ukrajini-pavlo-klimkin-zustrivsvya-z-dijuchim-golovoju-obse-didyje-burkkhalyterom>



Les représentants du Ministère des Affaires Etrangères ukrainien (le cas d'Oleg Sentsov est surveillé par l'employée du Ministère des Affaires Etrangères Ukrainien, Lyubov Abravitova) soulignent que les services pénitentiaires russes enfreignent tous les accords et les principes internationaux, et bafouent de façon éclatante les droits et les libertés de l'homme.

Réaction de la part du public

La détention et l'arrestation du fameux metteur en scène ukrainien a suscité l'indignation des Ukrainiens et de la communauté internationale.

Le 28 mai 2014, des représentants de l'Association Nationale des Cinéastes Ukrainiens, des représentants de l'AutoMaïdan (Sentsov était l'un des participants de ce mouvement) et d'autres citoyens emblématiques se sont rassemblés devant le siège de l'Administration Présidentielle à Kiev et ont adressé un appel aux autorités ukrainiennes actuelles, dans lequel ils leur ont demandé de déployer tous les efforts et les démarches possibles pour accélérer la libération d'Oleg Sentsov.¹⁵

Le 10 juin 2014, les représentants de l'Académie Européenne des Films, à savoir 19 metteurs en scène européens, acteurs et producteurs de cinéma de renommée mondiale, ont adressé une lettre ouverte au Président Vladimir Poutine, au Président de la Douma d'Etat de la Fédération de Russie, Sergey Naryshkin, au Président du FSB, Alexander Bortnikov, au Ministre de l'Intérieur, Vladimir Kolokoltsev, au Ministre de la Culture, Vladimir Medinskiy et au Procureur Général, Yuriy Chayka, avec la demande que toute nouvelle action concernant le détenu soit expliquée. Parmi les signataires de la lettre se trouvent des maîtres du cinéma tels que : Pedro Almodovar (Espagne), Aki Kaurismaki (Finlande), Ken Loach (Grande Bretagne), Daniel Olbrychski (Pologne), Bertrand Tavernier (France), Andrzej Wajda (Pologne), Wim Wenders (Allemagne), Krzysztof Zanussi (Pologne).¹⁶

Le 28 juin 2014, le président de l'Association des Cinéastes Russes, Nikita Mikhalkov, a fait appel au Président de la Russie, Vladimir Poutine, afin qu'il libère le metteur en scène ukrainien Oleg Sentsov.

La Fondation « Dialogue Ouvert » est convaincue que les affaires criminelles contre les citoyens ukrainiens sont fabriquées de toutes pièces et qu'elles constituent un exemple illustratif des persécutions menées contre les militants pro-ukrainiens en Crimée, occupée par les troupes russes. La raison principale pour laquelle les militants sont opprimés est leur position ferme dans le soutien de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Par la présente, nous demandons instamment aux autorités russes de libérer immédiatement les citoyens ukrainiens : Oleg Sentsov, Alexander Kolchenko, Gennadiy Afanasyev et Alexey Chirniy, qui ont été injustement accusés d'avoir préparé des actes terroristes.

¹⁵ <http://ukrkino.com.ua/kinotext/news/?id=612>

¹⁶ http://www.europeanfilmacademy.org/News-detail.155.0.html?&tx_ttnews%5Btt_news%5D=223&cHash=01c841fe7c3fefa4b278d933ba750e31



Ainsi, nous appelons :

- **les autorités compétentes de la Fédération de Russie, le Comité d'Investigation du FSB et le Médiateur pour les Droits de l'Homme de la Fédération de Russie à prendre les mesures nécessaires pour assurer à Oleg Sentsov et à Alexander Kolchenko le droit aux visites de leurs avocats et les membres de leurs familles à toutes les étapes de la procédure légale, sans ingérence ni retard, conformément aux standards internationaux, ainsi que pour permettre la rencontre du Consul ukrainien avec les détenus.**
- **la communauté internationale, les organisations non-gouvernementales internationales oeuvrant dans le domaine des droits de l'homme, à surveiller le cas d'Oleg Sentsov et des autres citoyens ukrainiens, accusés d'avoir préparé des attaques terroristes en Crimée.**
- **les membres du Parlement Européen et les ambassadeurs de la Russie à adresser immédiatement des requêtes aux autorités compétentes de la Fédération de Russie pour la libération des citoyens ukrainiens.**
- **à organiser une mission d'observation spéciale, assistée par les représentants du Parlement Européen, de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), dans le but de surveiller les conditions de la détention illégale des citoyens ukrainiens accusés de préparer des actes terroristes en Crimée, dans les centres pénitentiaires, et de contrôler les actions conduites par la partie russe.**
- **le Président de la Fédération de Russie à considérer la libération des prisonniers et le Commissaire pour les Droits de l'Homme – à déposer un recours en grâce.**

Afin d'obtenir une information plus détaillée, veuillez contacter:

Sergey Sukhoboychenko - sergey.sukhoboychenko@odfoundation.eu

Lyudmyla Kozlovska - lyudmylakozlovska@odfoundation.eu

Fondation «Dialogue Ouvert»